

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 17 mai 2022.*

#### **PRESENTS :**

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BURLLOT David a donné pouvoir à VITEL Fabien,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège LE GUEN

#### **Délibération n°2022-039**

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL**

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

#### **Après cette présentation,**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Finances**

- Décision n°2022-213 du 7 avril 2022 – Avenant à l’acte de création de la régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale située à Lamballe-Armor.
- Décision n°2022-215 du 7 avril 2022 – Création de la sous-régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale située à Morieux.
- Décision n°2022-214 du 7 avril 2022 – Création de la sous-régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale située à Planguenoual.
- Décision n°2022-216 du 7 avril 2022 – Création de la sous-régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale située à Meslin.

- **Urbanisme**

- Décision n°2022-240 du 19 avril 2022 – Dépôt d’une Déclaration Préalable, dans le cadre du projet d’aménagement de la Centralité de Planguenoual – Création d’un lot à bâtir (n°5), dont la viabilisation est rendue possible par le déplacement récent de la ligne électrique HTA.
- Décision n°2022-286 du 9 mai 2022 – Dépôt d’un permis d’aménager modificatif dans le cadre du projet d’aménagement de la Centralité de Planguenoual. – Répartition différente des emprises au sol maximales autorisées pour chaque lot.

- **Commande publique**

- Décision n°2022-239 du 25 avril 2022 – Constitution d’un groupement de commandes avec Lamballe Terre & Mer et le CIAS de Lamballe Terre & Mer pour la consultation d’un accord-cadre relatif aux services de télécommunication mobile.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**30 MAI 2022**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **30 MAI 2022**

De l’affichage le

**30 MAI 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET